
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU LUNDI 25 FÉVRIER 2019

Le lundi 25 février 2019, à 14h00, la commission permanente du conseil départemental, dûment convoquée le 15 février 2019, s'est réunie Salle Alexis de Tocqueville, à la maison du département, sous la présidence de Monsieur François Brière.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Claude Braud, Monsieur François Brière, Madame Catherine Brunaud-Rhyn, Monsieur Jacques Coquelin, Monsieur Serge Deslandes, Madame Yveline Druetz, Madame Madeleine Dubost, Madame Marie-Pierre Fauvel, Madame Marie-Hélène Fillâtre, Madame Nicole Godard, Madame Anne Harel, Monsieur Dominique Hébert, Madame Maryse Hédouin, Monsieur Jean-Marc Julienne, Madame Christine Lebacheley, Madame Patricia Lecomte, Madame Valérie Nouvel, Madame Anna Pic, Monsieur Patrice Pillet, Monsieur Franck Tison.

Étaient excusés :

Monsieur Jean Lepetit.

Étaient excusés et avaient donné procuration :

Monsieur Philippe Bas procuration à Madame Anne Harel, Madame Brigitte Boisgerault procuration à Monsieur Jean-Claude Braud, Madame Karine Duval procuration à Madame Madeleine Dubost, Monsieur Marc Lefèvre procuration à Monsieur François Brière, Monsieur Jean Morin procuration à Madame Valérie Nouvel, Monsieur François Rousseau procuration à Monsieur Dominique Hébert.

Secrétaire de séance :

Mme Anna Pic.

* * *

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 25 février 2019

Service instructeur	: Direction générale adjointe Développement et aménagement du territoire Direction du patrimoine départemental
Titre du rapport	: Requalification de l'hébergement, de l'accueil et de la restauration sur l'île Tatihou - Avant-projets définitifs (APD) pour les opérations de réhabilitation et d'aménagement des bâtiments "chambre des apprentis" et "caserne 7", ainsi que pour les travaux sur les ouvrages classés au titre des monuments historiques
Commission	: Administration et finances

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CD.2017-11-06.0-4 du 6 novembre 2017 donnant délégation à la commission permanente pour l'ensemble des attributions du conseil départemental à l'exception :

- des attributions visées aux articles L. 3312-1 et L. 1612-12 à 1612-15 du Code général des collectivités territoriales,
- des attributions qui me sont déléguées,
- et des documents stratégiques, conventions cadres, schémas et plans départementaux, ainsi que des rapports annuels d'activité ;

Vu la délibération CD.2018-01-18.5-4 du 18 janvier 2018, approuvant le projet de requalification de l'hébergement, de l'accueil et de la restauration sur l'île Tatihou ;

Vu la délibération CD.2018-03-30.5-2 du 30 mars 2018 approuvant le choix d'un contrat de concession, sous forme de délégation de service public, d'une durée maximale de dix ans, comme mode de gestion pour la restauration et l'hébergement de l'île Tatihou et donnant délégation à la commission permanente pour la validation des grandes clauses du cahier des charges relatives à la détermination de ce mode de gestion ;

Vu la délibération CP.2018-04-16.1-4 du 16 avril 2018 approuvant le programme de travaux sur les bâtiments inscrits au titre des monuments historiques et à lancer la consultation pour le choix du maître d'œuvre, autorisant à lancer les consultations pour l'opération d'aménagement intérieur de la "caserne 7" et pour l'opération liée à l'accueil des scolaires ;

Vu la délibération CP.2018-05-28.1-12 du 28 mai 2018 approuvant la signature des conventions de co-maîtrise d'ouvrage à passer avec la ville de Saint-Vaast-la-Hougue et la communauté d'agglomération du Cotentin, transférant au Département leur maîtrise d'ouvrage, ainsi que la constitution du dossier en vue de lancer la consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre sur la base d'un concours sur esquisse ;

Mes chers collègues,

Lors de ses réunions des 18 janvier et 30 mars 2018, le conseil départemental a approuvé, dans le cadre des orientations stratégiques 2016/2021, le nouveau modèle économique pour la gestion de la restauration et de l'hébergement de l'île Tatihou.

Je vous rappelle que le principe du nouveau modèle économique, repose entre autre sur un programme de travaux de réfection et d'amélioration de la qualité des équipements. À cet effet, une autorisation de programme de 5,2 M € TTC a été inscrite au budget.

Lors de votre réunion du 16 avril 2018, vous avez approuvé notamment :

- le programme de travaux sur les bâtiments inscrits au titre des monuments historiques, le lancement de la consultation pour le choix du maître d'œuvre et la signature du marché ;

- pour l'opération liée à l'accueil des scolaires dans le bâtiment "chambres des apprentis", à lancer la consultation pour le choix du maître d'œuvre et la signature du marché.

La maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les ouvrages inscrits au titre des monuments historiques a été confiée au cabinet Ylex de Dinan, et pour l'aménagement du bâtiment "chambres des apprentis" au cabinet Sylvie Royer de Valognes.

Le présent rapport a pour objet de vous soumettre les avant-projets définitifs (APD) pour ces opérations.

Rénovation du bâtiment "chambres des apprentis" en hébergement pour les scolaires.

Je vous rappelle que l'étude de faisabilité proposait pour ce bâtiment, la création de huit chambres de quatre lits, de deux chambres d'un lit pour les accompagnateurs, et d'un espace douches et sanitaires.

L'APD, établi par le cabinet Sylvie Royer, reprend bien les principes de l'étude de faisabilité, tout en proposant que l'accès depuis les chambres au bloc sanitaires et douches se fasse par une galerie fermée.

En ce qui concerne l'aspect architectural, l'APD propose des façades constituées de pierres récupérées lors de la déconstruction des bâtiments existants, associées à un bardage bois et une couverture végétalisée.

Le dossier APD est annexé au présent rapport.

L'estimation des travaux est de 720 000 € HT.

Réaménagement du bâtiment "caserne 7".

L'APD, établi par le cabinet Ylex, propose les travaux de rénovation des ouvrages de la "caserne 7" inscrits au titre des monuments historiques soient :

- remplacement des menuiseries extérieures ;
- révision et entretien de la couverture en schiste du rampant côté mer ;
- révision des maçonneries et rebouchage des prises d'air dans les allèges ;

- création d'un châssis de désenfumage dans la cage d'escalier.

L'estimation de ces travaux est de 114 108 € HT.

En ce qui concerne les travaux d'aménagement intérieur, dont la maîtrise d'œuvre est assurée par la direction du patrimoine départemental, l'APD également joint propose la création de sept studios et l'aménagement d'un bloc sanitaires au rez-de-chaussée, ouvert au public.

L'estimation des travaux est de 480 000 € HT.

Travaux sur les ouvrages classés au titre des monuments historiques hors « caserne 7 »

L'APD, établi par le cabinet Ylex, propose des travaux de :

- remplacement ou rénovation des menuiseries extérieures des bâtiments Chambres du château d'eau, Chambres des parfums, Chambres des celliers, Chambres du muséum et le bâtiment scientifique ;

- réfection ponctuelle de la couverture du bâtiment Chambres du château d'eau ;

- rénovation du bâtiment des douaniers pour permettre, compte tenu de son implantation, l'accueil des visiteurs et un bloc sanitaire ;

- reconstruction du bâtiment Ateliers de serrurerie et ferronnerie qui accueillait les réserves du musée et qui a fait l'objet d'un incendie pour y installer les espaces pédagogiques lors de l'accueil des scolaires.

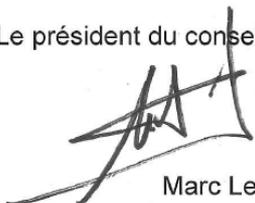
Le dossier de plans est annexé au présent rapport.

Les travaux sont estimés à 593 267 € HT.

Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer et à approuver les avant-projets définitifs pour les opérations de réhabilitation et d'aménagement pour les bâtiments "chambre des apprentis" et "caserne 7", ainsi que pour les travaux sur les ouvrages classés au titre des monuments historiques et dans l'affirmative m'autoriser à lancer la consultation des entreprises selon trois procédures adaptées, et à signer les marchés à passer avec les entreprises proposées par la commission de la commande publique.

DEPENSES		
Imputation budgétaire	Engagement	Montant
23 314 231314 2018/M867 220	affectation AP 2018/716	2 288 850,00

Le président du conseil départemental,



Marc Lefèvre

DELIBERATION CP.2019-02-25.1-9 - Requalification de l'hébergement, de l'accueil et de la restauration sur l'île Tatihou - Avant-projets définitifs (APD) pour les opérations de réhabilitation et d'aménagement des bâtiments "chambre des apprentis" et "casernes 7", ainsi que pour les travaux sur les ouvrages classés au titre des monuments historiques
(rapporteur : Monsieur François Brière)

Compte tenu des éléments d'information fournis,

La commission permanente du conseil départemental approuve, dans les conditions exposées dans le rapport, les avant-projets définitifs pour les opérations de réhabilitation et d'aménagement pour les bâtiments "chambre des apprentis" et "casernes 7", ainsi que les travaux sur les ouvrages classés au titre des monuments historiques.

En conséquence, elle autorise le lancement de la consultation des entreprises selon trois procédures adaptées, et la signature des marchés à passer avec les entreprises proposées par la commission de la commande publique.

Adopté à l'unanimité

Vote pour : 26

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Délibéré à Saint-Lô, le 25 février 2019



Le président du conseil départemental,

Marc Lefèvre

Le président du conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L. 3131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ID télétransmission : 050-225005024-20190225-lmc1951111-DE-1-1

Date envoi préfecture : 27/02/19

Date AR préfecture : 27/02/19

Date de publication : 01/03/19